

Conférence Territoriale du Logement CTL

Mandat départemental

Rôle

La conférence territoriale logement est placée sous la tutelle de l' Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement (UESL) et est pilotée par un de ses coordinateurs. Elle a pour missions de :

- déterminer les besoins en logement des salariés des grandes aires urbaines
- représenter politiquement l'UESL au niveau local
- valider l'expression des besoins des entreprises et des salariés au niveau local (via des études et des analyses)
- communiquer auprès des CIL sur les résultats des enquêtes en lien avec les collectivités locales
- porter la vision des entreprises auprès des pouvoirs publics locaux pour l'élaboration des SCOT, PLU, PDU, PLH, ...
- établir et négocier, en lien avec les collectivités, des orientations stratégiques d'intervention des opérateurs d'Action Logement sur des territoires prioritaires

Elle a pour objectifs de :

- rapprocher les élus, les besoins des salariés et les entreprises
- élaborer une « convention cadre de territoire »
- axer sa mission uniquement sur la zone urbaine déterminée (50 bassins prioritaires qui représentent 70 % de la population)
- identifier le MEDEF comme un acteur privilégié de l'aménagement du territoire par les élus et les entreprises

Les principaux enjeux de la concertation des partenaires sociaux sont :

- l'accord sur les modalités d'emplois de fonds disponibles permettant de revenir à des équilibres financiers pérennes
- la détermination des bénéficiaires et des catégories d'emploi répondant davantage aux besoins des entreprises et des salariés en cohérence avec les politiques publiques en matière de logement

Composition

- 5 représentants de salariés (1 par syndicat)
 - Les directeurs des CIL territoriaux
 - 3 à 5 représentants des entreprises significatives sur le territoire
 - 1 CGPME
 - 4 MEDEF
- ⇒ Présidence patronale

Informations complémentaires sur la tenue des réunions

Fréquence : 3 à 4 par an

Lieu : à Dijon